



Présentation TFE IDF

8 mars 2020





Ésentation TFE IDF

8 mars 2020

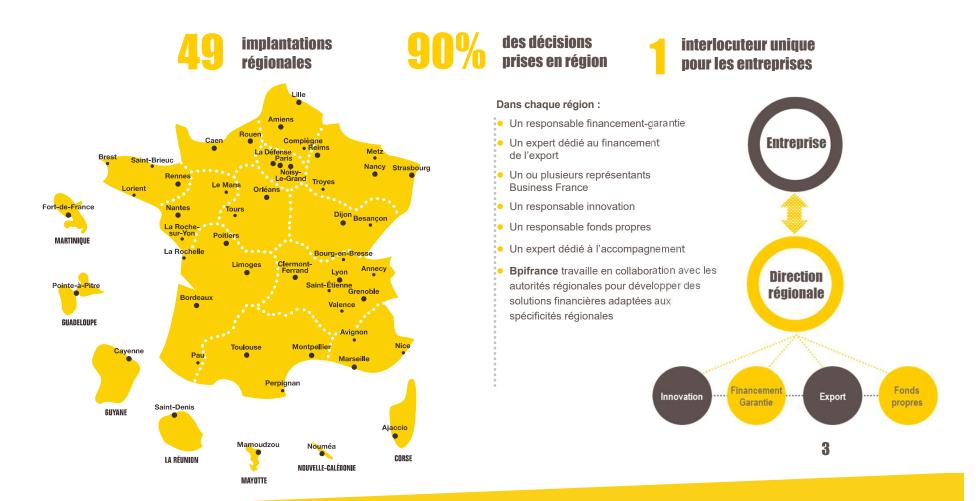


- Présentation de Bpifrance
- **Vos interlocuteurs en IDF**
- 103 Les solutions Bpifrance
 - Notre continuum export
 - APA
 - AP
 - GPI

Questions-réponses

Présentation du Réseau Bpifrance

Une organisation territoriale au plus près des entrepreneurs



Une offre complète d'interventions au sein de chaque Direction Régionale





Vos interlocuteurs en IDF

IDF OUEST (78,95.92)

Audrey DA SILVA

Déléguée international 01 46 52 92 58 Audrey.dasilva@bpifrance.fr

Jonathan JEAN-BAPTISTE

Chargé d'affaires international 01 46 52 92 02 Jonathan.jean-baptiste@bpifrance.fr

PARIS (75)

Didier BISCH

Délégué international 01 42 47 97 21 <u>Didier.bisch@bpifrance.fr</u>

Louise BOERO

Chargée d'affaires international Paris Nord 01 53 89 88 50 Louise.boero@bpifrance.fr

Sophie LE DUAULT

Chargée d'affaires international Paris Sud 01 53 89 96 22 Sophie.leduault@bpifrance.fr **IDF EST (77,93,91,94)**

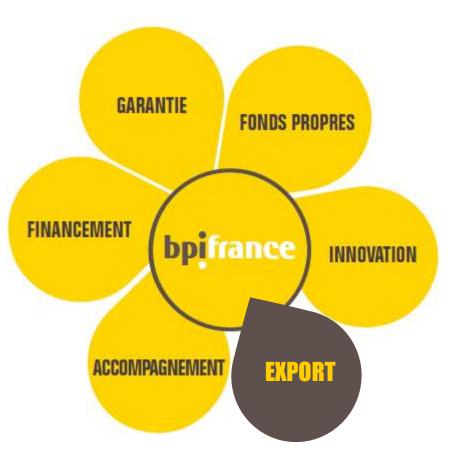
Charles BRUN

Délégué international 01 48 15 56 87 Charles.brun@bpifrance.fr

Marlène PAVIOT

Chargé d'affaires international 01 48 15 56 63 Marlene.paviot@bpifrance.fr

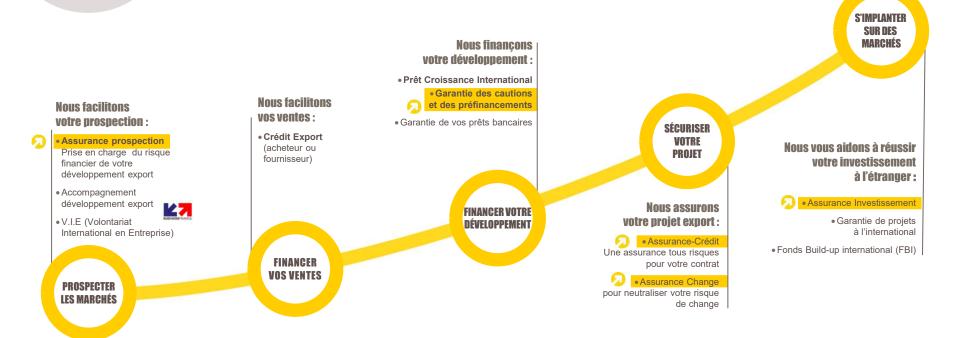
Les solutions Proposées



produits

Un continuum dédié à l'international

Pour accompagner les entreprises dans leurs projets de développement

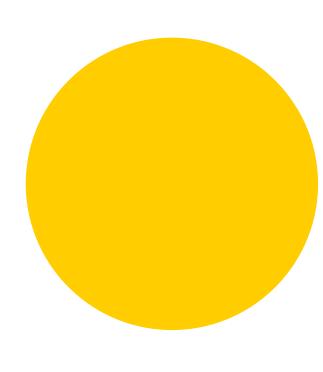


À chaque étape de la vie de votre entreprise, des solutions de prêt, de garantie, d'assurance, d'investissement et d'accompagnement qui se complètent et s'adaptent à vos projets de conquête de nouveaux marchés.



Nouveaux produits proposés par Bpifrance Assurance Export qui assure, au nom de l'État et sous son contrôle, votre activité export.





ASSURANCE PROSPECTION ACCOMPAGNEMENT



ASSURANCE PROSPECTION ACCOMPAGNEMENT

VOUS ACCOMPAGNER POUR STRUCTURER VOTRE STRATÉGIE À L'EXPORT, CHOISIR UNE ZONE DE PROSPECTION ET PREPARER VOS PREMIÈRES DÉMARCHES À L'INTERNATIONAL VOUS APPORTER UN SOUTIEN EN TRÉSORERIE

DEPENSES ELIGIBLES

- Prestation d'accompagnement obligatoire réalisée par une société préalablement agréée par Bpifrance Assurance Export.
- Etude(s) et priorisation de marchés.
- Frais de déplacement de salariés et/ou du représentant légal de l'entreprise.
- Frais de séjour de salariés et/ou du représentant légal de l'entreprise (hôtel, restauration, déplacement de proximité et autres frais éventuels).
- Frais d'inscription et de participation à des manifestations commerciales dont salons « phygitaux » et digitaux, à une mission collective d'entreprises...

En savoir plus : <u>bpifrance.fr</u>

Dépôt en ligne

TPE - PME

Primo exportatrices (CA export < 1M€) Hors négoce international

> Budget garanti De 10 000 € à 40 000 €

Montant de l'avance

65% du budget garanti

1er versement de 50% à la signature du contrat

Tous pays

Sauf exclusion au titre de la Politique Financement Export (PFE) et pays sous sanction

Prospection: 24 mois Franchise:

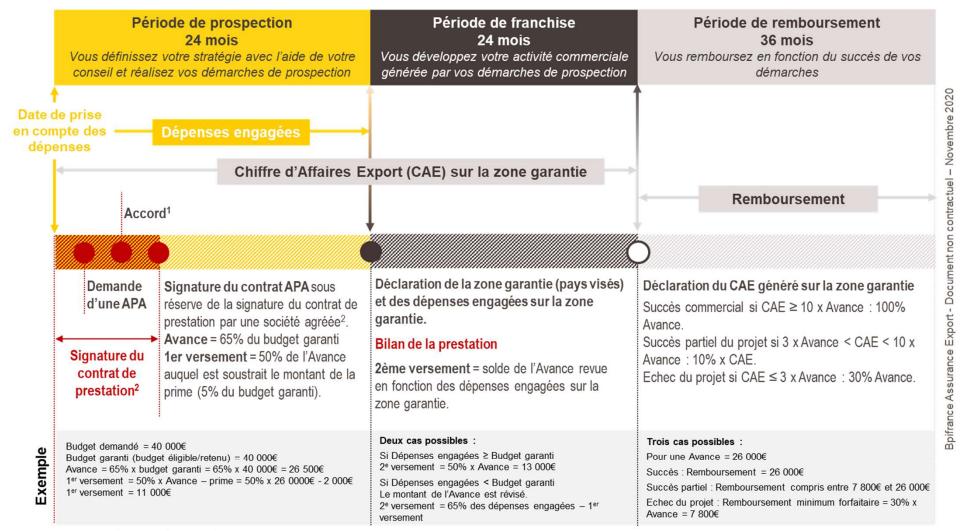
24 mois

Remboursement : 36 mois

minimum de 30% de l'avance puis selon CA réalisé sur la zone choisie Bpifrance Assurance Export - Document non contractuel - Novembre 2020



ASSURANCE PROSPECTION ACCOMPAGNEMENT: GRANDES LIGNES



(1) Sous réserve du résultat de l'étude du dossier

(2) Le contrat de prestation doit être transmis. Il doit être signé par l'Assuré et le prestataire de service. Ce dernier doit obligatoirement et au préalable avoir été agréé par Bpifrance au titre des prestations de l'Assurance Prospection

Accompagnement.

ORIENTER L'ENTREPRISE



Je suis dirigeant d'une PME/ETI.

J'ai défini ma stratégie export et identifié de nouveaux marchés (pays) export comme futurs relais de croissance.

J'ai besoin de renforcer mes équipes soit en recrutant de nouveaux salariés, soit en externalisant mon équipe export, soit en créant une filiale sur place.

Mon budget peut être important car il permet à mon entreprise de développer mon activité commerciale dans toutes ses dimensions à l'exception de la production.

1 MODALITES DE L'APA : BENEFICIAIRES

APA	AP
☑ PME de droit français (selon la définition européenne).	☑ PME, ETI de droit français dont le CA < 500M€.
 ☑ Démontrant une activité commerciale avérée (hors négoce international) et une structure financière saine : Produits et/ou services commercialisés Au moins un bilan d'une durée minimum de 12 mois : RN > 0, CA > 0, Part française ≥ 20% ☑ Primo exportatrices : CAE < 1 M€. 	 ☑ Démontrant une activité commerciale avérée (hors négoce international) et une structure financière saine : Produits et/ou services commercialisés Au moins un bilan d'une durée minimum de 12 mois Part française ≥ 20%
Secteur défense (projets nécessitant une autorisation CIEEMG).	☑ Secteur défense
Les entreprises « en difficulté » au sens de la réglementation européenne conformément à l'instruction en vigueur.	Les entreprises « en difficulté » au sens de la réglementation européenne conformément à l'instruction en vigueur.
Pour les entreprises de plus de 3 ans, l'analyse de la rentabilité sera réalisée sur les 3 derniers bilans.	L_2.6
	bpifrance 12

2 MODALITES DE L'APA

APA

Zone garantie (5 pays maximum): tous pays sauf pays exclus de la PFE et pays sous sanction

Budget garanti:

Montant minimum : 10k€ HT

■ Montant maximum : 40k€ HT

Prime: 5% du budget garanti

Durée: 7 ans

Prospection : 2 ans

Franchise: 2 ans

Remboursement: 3 ans

Quotité garantie : 65% du budget garanti

Avance/Indemnité : dans la limite du montant des FP. Versée en 2 fois.

Remboursement:

- RFM (30%) puis fonction du succès commercial :
- 3 x Avance < CAE < 10 x Avance : 10% x CAE (succès partiel)
- CAE ≥ 10 x Avance : 100% x Avance (succès)

AP

Zone garantie (15 pays maximum) : tous pays sauf pays exclus de la PFE et pays sous sanction

Budget garanti:

- Montant minimum : 30k€ HT
- Montant maximum : -

Prime: 3% du budget garanti.

Durée: 7 à 9 ans

- Prospection: 2 ou 3 ans
- Franchise: 2 ans
- Remboursement: 3 ou 4 ans

Quotité garantie : 65% du budget garanti

Avance/Indemnité : dans la limite du montant des FP. Versée en 2 fois.

Remboursement:

- RFM (30%) puis fonction du succès commercial :
- 3 x Avance < CAE < 10 x Avance : 10% x CAE (succès partiel)
- CAE ≥ 10 x Avance : 100% x Avance (succès)

3

MODALITES DE L'APA : DEPENSES ELIGIBLES

APA

- Déplacement de salariés et/ou du représentant légal de l'entreprise
- Séjour de salariés et/ou du représentant légal de l'entreprise (hôtel, restauration, déplacement de proximité et autres frais éventuels)*
- Frais d'inscription et de participation à des manifestations commerciales (dont manifestations digitalisées), mission collective d'entreprises
- ☑ Etude(s) de marché
- Prestation d'accompagnement réalisée par une société préalablement agréée par Bpifrance Assurance Export (plafonnée à 10 000 euros)
- *Forfait : 200 € par jour et par personne.

AP

- ☑ Déplacement de salariés et/ou du représentant légal de l'entreprise
- ☑ Séjour de salariés et/ou du représentant légal de l'entreprise*
- ☑ Rémunération des salariés de l'entreprise pendant la durée de leur séjour
- ☑ Formation linguistique et/ou de spécialisation export du personnel pour la prospectio
- ☑ Recrutement, salaires et charges patronales du personnel du service export nouvellement
- ☑ Fonctionnement des bureaux commerciaux, des points de vente détenus par l'entreprise
- ☑ Fonctionnement des filiales commerciales majoritairement détenues par l'entreprise
- Rémunération forfaitaire d'une société immatriculée sur la zone garantie avec laquelle a été signé un contrat d'agent commercial
- ☑ Participation à des manifestations commerciales (dont manifestations digitalisées) dont une hors zone par période de 12 mois
- ☑ Participation à une mission collective d'entreprises
- ☑ Voyage et séjour en France d'agents, de prospects ou de clients en provenance de la zone garantie
- ☑ Etudes de marchés des pays éligibles (Missions économiques, Business France ...)
- ☑ Adaptation de produits déjà commercialisés aux normes et exigence:
- 🗹 Dépôt de marques, modèles ou brevet
- ☑ Création d'une collection (prêt-à-porter …)
- ☑ Exposition de produits dans un « showroom », démonstration de matériel
- ☑ Echantillons et dégustation offerts à des prospects
- 🗹 Etudes, avant-projets gratuits et remises d'offres
- ☑ Publicité sous toutes ses formes à destination de la zone garantie
- ☑ Traduction et interprétarial
- ☑ Développement ou adaptation du site internet en langues locales
- ☑ Conseils (juridiques, comptables ...) liés à la démarche de prospection
- ☑ Frais et honoraires de sociétés de conseil et de gestion à l'exportation
- ☑ Prime due en cas d'extension de la garantie « Responsabilité civile »

COMPLEMENTARITE DES OFFRES

Ce qui est identique entre l'APA et l'AP :

- ☑ Process de dépôt (en ligne exclusivement)
- ☑ Eligibilité des bénéficiaires : structure financière, activité...sauf spécificités ci-dessous
- ☑ Pays éligibles (sauf pays exclus au titre de la PFE et pays sous sanction)
- ☑ Organisation en 3 périodes : prospection/franchise/remboursement
- ☑ Modalités de remboursement

Ce qui est distingue l'APA et l'AP :		
	APA	AP
Bénéficiaires	TPE et PME primo exportatrices	PME et ETI
Projet	Volonté d'aller à l'International mais sans projet précis et sans expérience	Stratégie export définie et pays identifié(s), maturité à l'export
Dépenses éligibles	Dépenses priorisées sur les premières démarches export Accompagnement obligatoire	Prospection et développement export (hors production)
Budget	Budget limité à 40k€ et au montant des fonds propres	Budget plafonné au montant des fonds propres
Durée	Durée : 7 ans	Durée : entre 7 à 9 ans (jusqu'à 10 ans en 2021 dans le cadre du Plan de Relance)

QUI FAIT QUOI ?



Sociétés/organismes de conseil

- ☑ Distribuer
- ☑ Prescrire
- ☑ Orienter l'entreprise vers l'AP ou l'APA en fonction de son projet





Bpifrance Assurance Export ⁽¹⁾

- ☑ Piloter l'activité
- ☑ Agréer et évaluer les conseils
- ☑ Former et informer (marketing et communication)
- ☑ Assurer le support
- ☑ Etudier et décider les dossiers
- ☑ Suivre l'exécution des contrats



Sociétés/organismes de conseil

- ☑ Se faire agréer
- Accompagner les bénéficiaires d'une APA
- Réaliser un bilan en fin de période de prospection

Contact: apa@bpifrance.fr

(1) Bpifrance Assurance Export agissant au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat, en vertu de l'article L. 432-2 du code des assurances

PROCESS : DU DEPOT DE LA DEMANDE AU CONTRAT



 0 – Entretien avec l'entreprise Eligibilité de la demande



1 – Dépôt de la demande



2 – Etude de la demande Décision : 15 jours ouvrés maximum à compter du dépôt du dossier complet



3 – Si accord
Signature du contrat et
versement de la 1ere
tranche dès réception
du contrat de
prestations signé (avec
un prestataire agréé)



4 – A l'issue du projet (entre 12 et 24 mois) Bilan et versement de la 2nd tranche

PME immatriculée en France, commercialisant des produits et/ou services (hors négoce international, défense et R&D), rentable (si moins de 3 ans : CA > 0 et RN > 0, sinon rentabilité étudiée sur les 3 derniers bilans), disposant de fonds propres (le montant de l'APA est plafonnée au montant des fonds propres), pas en difficulté au sens de la règlementation européenne, à jour de ces obligations sociales et fiscales (sauf report justifié), primo ou faiblement exportatrice (CAE < 1 M€), ne bénéficiant pas d'une AP depuis le 01/01/2018 (si l'entreprise est bénéficiaire d'une A3P ou d'une AP antérieure à 2018, elle devra la liquider pour bénéficier d'une APA).

PROCESS: DU DEPOT DE LA DEMANDE AU CONTRAT



0 – Entretien avec l'entreprise Eligibilité de la demande



1 – Dépôt de la demande



2 – Etude de la demande Décision : 15 jours ouvrés maximum à compter du dépôt du dossier complet



3 – Si accord
Signature du contrat et
versement de la 1ere
tranche dès réception
du contrat de
prestations signé (avec
un prestataire agréé)



4 – A l'issue du projet (entre 12 et 24 mois) Bilan et versement de la 2nd tranche



Un canal de dépôt unique : https://mon.bpifrance.fr/mon-espace/#/formulaire/apa



Qui dépose ? Le dirigeant



Documents obligatoires:

- ✓ Kbis de moins de 3 mois
- ✓ Liasse fiscale du dernier exercice clos de 12 mois minimum (2 ou 3 derniers bilans si disponibles)
- ✓ Statuts de l'entreprise signés
- √ Table de capitalisation
- ✓ Pièces d'identité recto verso : du dirigeant et des bénéficiaires effectifs (actionnaires > 25%)
- ✓ Attestation de régularité fiscale et sociale
- ✓ RIB

PROCESS: DU DEPOT DE LA DEMANDE AU CONTRAT



 0 – Entretien avec l'entreprise Eligibilité de la demande



1 – Dépôt de la demande



2 – Etude de la demande Décision : 15 jours ouvrés maximum à compter du dépôt du dossier complet



3 – Si accord
Signature du contrat et
versement de la 1ere
tranche dès réception
du contrat de
prestations signé (avec
un prestataire agréé)



4 – A l'issue du projet (entre 12 et 24 mois) Bilan et versement de la 2nd tranche

Le contrat d'APA ne rentre en vigueur qu'après signature du contrat de prestations entre l'assuré et la société de conseil. La société de conseil doit être agréée par Bpifrance Assurance Export au préalable. La société de conseil doit renseigner une fiche descriptive (modèle en annexe de l'agrément) à joindre au contrat de prestations.

A l'issue du projet de prospection, la société de conseil doit faire un bilan avec l'assuré et lui remettre une fiche bilan dont (modèle également en annexe de l'agrément).







ASSURANCE PROSPECTION Mesures 2021 – Plan de relance

UNE AVANCE DE TRESORERIE POUR FINANCER VOS DÉPENSES DE PROSPECTION SUR UNE ZONE DEFINIE ET VOUS ASSURER CONTRE LE RISQUE D'ÉCHEC DE VOTRE PROJET

DEPENSES ELIGIBLES

- · Déplacements et séjours à l'étranger, salaires et charges pendant la durée des déplacements,
- Création d'un service export, recrutement, formation,
- Dépenses marketing, études de marché, conseils juridiques, publicité, création de site internet et frais d'adaptation du produit au marché ...
- Frais de fonctionnement d'une implantation à l'étranger (agents commerciaux, bureau commercial, filiales)
- · Foires, salons, missions collectives ...

TPE - PME - ETI CA < 500 M€

Tous secteurs d'activité hors négoce international

Budget garanti Dès 30 000 €

1er versement de 70% à la signature du



contrat

Tous pays

Sauf exclusion au titre de la Politique Financement Export (PFE) et pays sous sanction

Montant de l'avance

65% du budget garanti

Prospection: 2, 3 ou 4 ans Franchise: 2 ans

Remboursement: 3 ou 4 ans

selon CA réalisé sur zone de 30 %

En savoir plus:

bpifrance.fr

Dépôt en ligne :

https://mon.bpifrance.fr/monespace/#/formulaire/ap

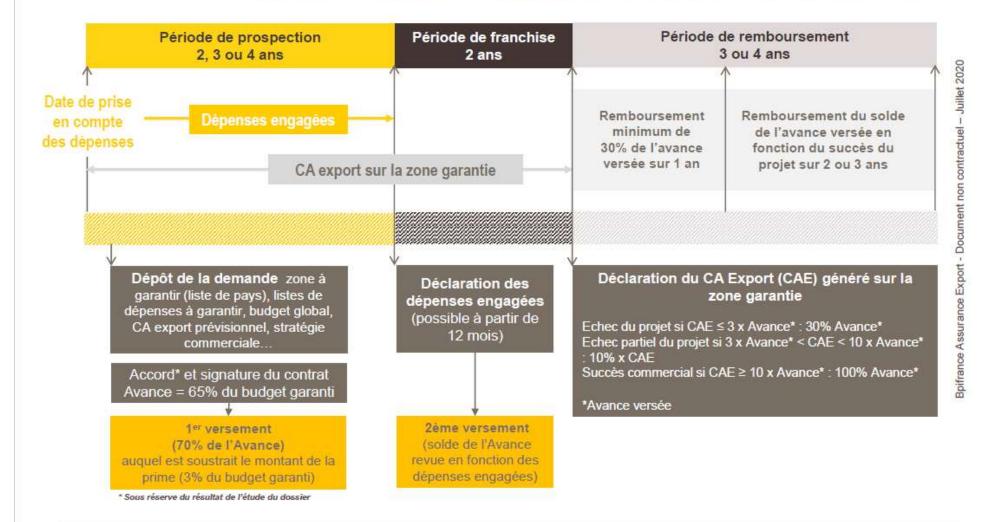
Bpifrance Assurance Export - Document non

contractuel - Juillet 2020

L'assurance prospection est délivrée par Bpifrance Assurance Export au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat en vertu de l'article L.432-2 du code des assurances



ASSURANCE PROSPECTION: PRINCIPES



Budget présenté = 120 000€

Avance = 65% x budget garanti = 65% x 100 000€ = 65 000€ 1er versement = 70% x Avance = 70% x 65 0000€

Deux cas possibles :

Si Dépenses engagées ≥ Budget garanti 2e versement = 30% x Avance = 19 500€

Si Dépenses engagées < Budget garanti

2º versement = 65% des dépenses engagées - 1ºr versement

Trois cas possibles:

Pour une Avance versée = 65 000€

Echec du projet : Remboursement minimum forfaitaire = 30% x

Avance = 19 500€

Echec partiel: Remboursement compris entre 19 500€ et 65 000€

Succès : Remboursement = 65 000€

Budget garanti (budget éligible/retenu) = 100 000€

Prime = 3% x budget garanti = 3 000€. La prime sera déduite de ce Avance versée totale = 65% des dépenses engagées 1er versement

L'assurance prospection est délivrée par Bpifrance Assurance Export au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat en vertu de l'article L.432-2 du code des assurances

AP Comment en bénéficier ?

- ✓ Etre une entreprise française (y compris de groupe étranger).
- ✓ Exportation de produits ou services commercialisables
- ✓ Quel que soit son secteur d'activité (hors négoce international)
- ✓ Sourcing fournisseurs non éligible
- Réaliser un chiffre d'affaires significatif et inférieur à 500 millions d'euros
- ✓ Disposer d'un bilan de 12 mois minimum
- ✓ Une aide limitée au montant des fonds propres = les fonds propres doivent être positifs et minimum de 19,5K€
- ✓ Les entreprises en difficulté ne sont pas éligibles
- ✓ Avoir une Part Française supérieure à 20%



Une demande en ligne simplifiée

Dès 30 000 euros de budget garanti.

Vous prospectez des marchés à l'export ? Nous vous assurons contre le risque d'échec commercial et vous apportons un soutien financier

Un site dédié : http://assuranceexport.bpifrance.fr/



Offre exclusivement réservée aux départements Nord et Pas-de-Calais

Ce nouveau produit Assurance prospection est mis à disposition des entreprises dans votre département.

Il remplace le précédent.

L'offre en détail La nouvelle Assurance Prospection c'est quoi? Quel est son montant? Quelles sont les dépenses couvertes? Puis-je en bénéficier? Comment en bénéficier? Quand ces indemnités me seront-elles versées? Quelles sont les modalités de remboursement?

Tout ouvrin





GARANTIE DE PROJETS A L' INTERNATIONAL



Garantie des Projets à l'International

DEVELOPPEZ VOUS A L'INTERNATIONAL:

NOUS SECURISONS VOS OPERATIONS DE CROISSANCE A L'ETRANGER
CREATION, RACHAT DE TITRES, RENFORCEMENT DES CAPITAUX DANS VOS FILIALES ETRANGERES:
NOUS GARANTISSONS VOS APPORTS CONTRE LE RISQUE DE DEFAILLANCE ECONOMIQUE

Entreprises françaises

- dont le CA ≤ 460M€
- dont l'actionnariat est majoritairement européen

Couverture jusqu'à 50% des apports en fonds propres

Jusqu'à 2M€ / exercice fiscal Plafond d'encours de risque : 1,5M€

> Commission : 0,50% l'an

Tous pays(1)
Hors Europe

Types d'apports garantis :

- Achat ou souscription d'actions ou de titres convertibles en actions
- Prêts participatifs
- Avances d'actionnaires (comptes courants) bloquées pour plus de trois ans

Délégation aux banques qui financent les apports

Risque de défaillance économique de vos filiales à l'étranger

- Liquidation judiciaire
- Arrêt volontaire de l'activité économique
- Cession des titres

Durée de la garantie Entre 3 et 7 ans

Contactez votre Direction Régionale Bpifrance ou bpifrance.fr

(1) Sous réserve qu'ils ne soient pas exclus par le dispositif de sécurité financière de Bpifrance.

